
États financiers de Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
États de la situation financière	3
États des résultats nets et des autres éléments du résultat global	4
États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.....	5
États des flux de trésorerie.....	6
États des titres en portefeuille.....	7
Notes complémentaires	8-17

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts rachetables de
Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états des résultats nets et des autres éléments du résultat global, des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 22 mars 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125888

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

États de la situation financière

au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts rachetables en circulation et les montants par part rachetable)

	2022	2021
	\$	\$
Actif		
Encaisse	1 206	330
Sommes à recevoir de la Fondation du Grand Montréal	—	5 368
Placements	343 753	369 558
	344 959	375 256
Passif		
Parts rachetées à payer	346	386
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	344 613	374 870
Nombre de parts rachetables en circulation		
Solde au début	309 074,982	281 964,499
Contributions	23 313,631	21 982,577
Distributions réinvesties	26 695,115	20 357,060
Retraits	(15 945,841)	(15 229,154)
Solde à la fin	343 137,887	309 074,982
Actif net par part rachetable	1 004,300	1 212,877

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

Toni Dilli

_____, administrateur

F. J. J. J.

_____, administrateur

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal
États des résultats nets et des autres éléments du résultat global

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts rachetables en circulation et les montants par part rachetable)

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Revenus			
Intérêts		5	—
Dividendes		—	7
Revenus nets de sociétés en commandite		938	69
Revenus de fonds communs de placement		23 600	25 125
Autres revenus		50	47
		24 593	25 248
Charges			
Honoraires de gestion	3	1 773	1 779
Revenus nets de placement		22 820	23 469
Gains nets à la cession de placements		3 933	2 589
Variation de la juste valeur non réalisée sur les placements		(65 526)	3 615
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		(38 773)	29 673
Nombre moyen de parts rachetables en circulation		318 569,624	288 206,517
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		(121,710)	102,957

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal
États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
 Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021
 (en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début	374 870	337 333
Contributions, distributions réinvesties et retraits		
Contributions	25 958	26 752
Distributions réinvesties	26 810	24 690
Retraits	(17 442)	(18 888)
	35 326	32 554
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(38 773)	29 673
Distributions effectuées au profit des investisseurs	(26 810)	(24 690)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin	344 613	374 870

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(38 773)	29 673
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	5 368	(5 368)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gains nets à la cession de placements	(3 933)	(2 589)
Variation de la juste valeur non réalisée sur les placements	65 526	(3 615)
Acquisition de placements	(69 424)	(34 181)
Cession de placements	33 636	5 886
	(7 600)	(10 194)
Activités de financement		
Contributions	25 958	26 752
Retraits	(17 482)	(19 661)
	8 476	7 091
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	876	(3 103)
Encaisse au début	330	3 433
Encaisse à la fin	1 206	330

Transaction non monétaire

Au 31 décembre 2022, le FIFGM avait des parts rachetées à payer pour un montant de 346 \$ (386 \$ en 2021).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

États des titres en portefeuille

au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021
(en dollars canadiens, sauf le nombre de parts)

	2022		2021	
	Nombre de parts	Coût total \$	Juste valeur \$	Nombre de parts Coût total Juste valeur \$
Fonds communs de placement (94,5 %, 94,1 % en 2021)				
Fonds de revenus fixes (36,9 %, 32,7 % en 2021)				
Fonds d'obligations univers indiciel Mercer	8 178 866	84 703 826	70 616 325	8 277 907 86 813 266
Fonds de revenu fixe de croissance Mercer	3 373 251	37 079 314	33 128 701	3 093 113 34 364 301
Fonds Greystone d'hypothèque	1 367 759	17 827 840	17 700 581	— —
Fonds de marché monétaire Mercer	565 940	5 659 404	5 659 404	538 927 5 389 269
HRS Holdings Ltd.	278	35 898	—	278 35 898
		145 306 282	127 105 011	126 602 734 122 627 547
Fonds d'actions canadiennes (6,5 %, 8,4 % en 2021)				
Fonds d'actions canadiennes indiciel WindWise	2 510 798	23 179 459	22 541 941	2 538 257 23 586 258
Fonds d'actions mondiales (51,1 %, 53,0 % en 2021)				
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité Mercer	1 287 355	22 702 550	25 658 263	1 692 910 29 731 474
Fonds d'actions mondiales ESG UBS	76 247	8 850 000	19 145 645	76 247 8 850 000
Fonds d'actions internationales Mercer	3 799 147	42 282 296	41 866 603	3 279 408 36 854 805
Fonds d'actions américaines indiciel Mercer	7 967 383	71 158 333	39 374 808	4 996 170 58 549 857
Fonds spécifiques d'actions mondiales RBC	721 763	13 067 095	16 128 507	661 522 11 632 036
Fonds d'actions de marchés émergents indiciel BlackRock	2 103 033	42 972 243	33 834 241	1 709 066 34 829 638
		201 032 517	176 008 067	180 447 810 198 885 472
		369 518 258	325 655 019	330 636 802 352 851 687
Total des fonds communs de placement				
	1 102 198	14 262 873	18 097 974	1 102 198 14 262 873
Société en commandite (5,3 %, 4,5 % en 2021)				
Fonds d'immobilier Greystone				5 312 350
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,2 %, 1,4 % en 2021)			860 437	
Actif net (100,0 %, 100,0 % en 2021)			344 613 430	374 869 936

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

1. Description du Fonds

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (le « Fonds ») a été créé en vertu des lois de la province du Québec par une déclaration de fiducie datée du 5 juillet 2001.

Le Fonds est domicilié au Canada et l'adresse de son siège social est la suivante :
505, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 1000, Montréal, Québec, H2Z 1Y7.

La Fondation du Grand Montréal (la « FGM ») agit en qualité de gérant du Fonds, le Trust Banque Nationale, en qualité de fiduciaire et Mercer Global Investments Canada Limited (« Mercer »), en qualité de gestionnaire externe principal.

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 22 mars 2023.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur.

Fonds d'investissement

Le Fonds est une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), car les conditions suivantes sont respectées :

- a) Le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leurs avoirs;
- b) Le Fonds déclare à ses investisseurs que son activité d'investissement a pour objectifs de générer du rendement et de procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission;
- c) Le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Instruments financiers

Comptabilisation initiale

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti.

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net. L'encaisse et les sommes à recevoir de la Fondation du Grand Montréal sont classés dans la catégorie coût amorti.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers évalués ultérieurement au coût amorti, le coût amorti se rapproche de la juste valeur.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, classé comme passif financier, est présenté à la valeur de rachat, qui se rapproche de la juste valeur.

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation des placements

Les placements sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

- Les fonds communs de placement n'ont pas de prix coté sur un marché actif. La juste valeur est basée sur la valeur des parts établie par le gestionnaire des fonds, qui est déterminée en fonction de la juste valeur des actifs nets sous-jacents de chaque fonds.
- Le fonds d'immobilier n'a pas de prix coté sur un marché actif. La juste valeur est établie par le gestionnaire des fonds et est basée sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.
- La juste valeur des titres du marché monétaire correspond à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété a été transférée. Les passifs financiers sont décomptabilisés si l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

Constatation des revenus de placement

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les revenus de fonds communs de placement sont comptabilisés au moment où les distributions sont déclarées. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains et les pertes à la cession de placements ainsi que la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Attribution aux porteurs de parts rachetables

L'attribution aux porteurs de parts rachetables des revenus nets et des gains nets en capital réalisés à la cession de placements est calculée au dernier jour d'évaluation de la période indiquée ci-après. À ce moment, ces montants sont payés aux porteurs de parts rachetables du Fonds inscrits au jour d'évaluation précédent, au prorata des parts rachetables qu'ils détiennent.

Revenus nets de placement
Gains nets à la cession de
placements

Attribution mensuelle
Attribution annuelle
en décembre de chaque année

Évaluation des parts rachetables

La valeur unitaire des parts rachetables est déterminée au dernier jour ouvrable de chaque mois, en divisant la valeur liquidative nette du Fonds par le nombre total de parts rachetables en circulation à cette date.

2. Méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

La juste valeur des placements et des autres éléments d'actif en devises sont converties en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds, au taux de change en vigueur à la date des états de la situation financière.

Les achats et les ventes de placements de même que les revenus de placement en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change réalisés sont inscrits aux résultats de l'exercice et présentés à titre de gains ou de pertes à la cession de placements. Les gains ou les pertes de change non réalisés sont inscrits aux résultats de l'exercice et sont inclus dans la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux IFRS, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables présenté et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés dans les revenus et les charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Jugements importants

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Classement des parts

Selon l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables doit être classé en tant que passif dans les états de la situation financière du Fonds, à moins que toutes les conditions du classement à titre de capitaux propres ne soient réunies. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présenté au passif.

Entité d'investissement

Il a été déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et par conséquent, les placements dans d'autres fonds communs de placement et dans des sociétés en commandite sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le jugement le plus important ayant permis de déterminer que le Fonds répond à la définition présentée ci-dessus est celui selon laquelle la juste valeur est utilisée comme principal critère d'évaluation pour apprécier la performance des investissements du Fonds.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds prend une position lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur. Les IFRS stipulent alors que le Fonds doit déterminer le cours en considérant le caractère le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances. La direction a pris position que lorsqu'une telle situation se produit, les placements sont évalués au cours acheteur.

De plus, la direction exerce son jugement dans le choix d'une technique d'évaluation appropriée des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les techniques d'évaluation utilisées sont les techniques couramment appliquées par les acteurs du marché.

Normes IFRS nouvelles et révisée, publiées mais non encore entrées en vigueur

- a) Modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Les modifications d'IAS 1 touchent uniquement la présentation des passifs en tant que passifs courants ou non courants dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un produit ou d'une charge, ou les informations fournies à leur sujet.

Les modifications clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière, précisent que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif, expliquent que les droits existent si les clauses restrictives sont respectées à la fin de la période de présentation de l'information financière et introduisent une définition de « règlement » pour préciser que par « règlement », on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2024. Une application anticipée est permise.

Le Fonds n'a pas appliqué ce changement de façon anticipée au cours de l'exercice courant.

- b) Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers, et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2, Porter des jugements sur l'importance relative – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Les modifications changent les exigences d'IAS 1 en ce qui concerne les informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications remplacent toutes les occurrences de « principales méthodes comptables » par « informations significatives sur les méthodes comptables ». Les informations sur les méthodes comptables sont significatives si, prises en considération collectivement avec d'autres informations incluses dans les états financiers d'une entité, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers.

2. Méthodes comptables (suite)

Normes IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur (suite)

- b) Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers, et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2, Porter des jugements sur l'importance relative – Informations à fournir sur les méthodes comptables (suite)

Les paragraphes à l'appui d'IAS 1 sont également modifiés afin de préciser que les informations sur les méthodes comptables qui se rapportent à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions non significatives sont sans importance, et que leur présentation n'est pas requise. Les informations sur les méthodes comptables peuvent être significatives en raison de la nature des transactions, des autres événements ou des conditions connexes, même si les montants sont négligeables. Cependant, les informations sur les méthodes comptables relatives à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions significatives ne sont pas nécessairement toutes importantes elles-mêmes.

L'IASB a également formulé des directives et des exemples visant à expliquer et à illustrer l'application du processus en quatre étapes sur l'importance relative décrit dans l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2.

Les modifications d'IAS 1 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023. Les modifications sont appliquées de manière prospective, et l'application anticipée est autorisée. Les modifications de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2 ne proposent pas de date d'entrée en vigueur ou de dispositions transitoires.

Le Fonds n'a pas appliqué ce changement de façon anticipée au cours de l'exercice courant.

- c) Modifications d'IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – Définition des estimations comptables

Les modifications remplacent la définition d'un changement d'estimation comptable par une définition des estimations comptables. En vertu de la nouvelle définition, les estimations comptables sont des montants dans les états financiers qui font l'objet d'une incertitude d'évaluation.

La définition d'un changement d'estimation comptable a été supprimée. Toutefois, l'IASB a conservé le concept des changements d'estimations comptables dans la norme avec les précisions suivantes :

- un changement d'estimation comptable qui résulte d'informations nouvelles ou de nouveaux développements n'est pas une correction d'erreur;
- les effets d'un changement d'une donnée d'entrée ou d'une technique d'évaluation utilisée pour établir une estimation comptable sont des changements d'estimations comptables s'ils ne découlent pas de la correction d'erreurs d'une période antérieure.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023 aux changements de méthodes comptables et aux changements d'estimations comptables qui surviennent à partir de cette période. L'application anticipée est permise.

Le Fonds n'a pas appliqué ce changement de façon anticipée au cours de l'exercice courant.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

3. Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion facturés par le gérant du Fonds, qui totalisent 1 773 105 \$ (1 779 046 \$ en 2021), représentent des honoraires annuels d'administration équivalant à 0,5 % (0,5 % en 2021) de la juste valeur des fonds, payables par tranches mensuelles au prorata du nombre de jours dans le mois. Ces frais servent au paiement des honoraires des gestionnaires, du fiduciaire et de diverses charges.

4. Impôts sur le revenu

Le Fonds répond à la définition de la fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité des résultats nets du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains nets à la cession de placements au cours de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat.

Le Fonds peut être assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées dans les états des résultats nets et des autres éléments du résultat global, le cas échéant.

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Les activités d'investissement du Fonds l'exposent à certains risques financiers. Le gérant du Fonds minimise ces risques en confiant la gestion du portefeuille du Fonds à des conseillers en placement d'expérience qui voient à la gestion quotidienne selon les événements du marché et la politique d'investissement du Fonds.

Le Fonds a déterminé que les placements dans des fonds communs de placement sont considérés comme des entités structurées non consolidées. Le Fonds peut investir dans des entités structurées non consolidées pour atteindre ses objectifs de placement. Les fonds communs de placement sont gérés par des sociétés de gestion d'actif et appliquent différentes stratégies de placement en vue d'atteindre leurs objectifs. Les placements du Fonds dans des fonds communs de placement sont assujétiés aux conditions de chaque fonds commun de placement et sont potentiellement soumis au risque de prix de marché en raison des incertitudes entourant les valeurs futures des fonds communs de placement. Le risque maximal de perte auquel est exposé le Fonds en raison de ses entités structurées non consolidées correspond à la valeur comptable totale de ces fonds communs de placement tel qu'ils sont présentés à l'état des titres en portefeuille.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque d'une perte résultant de la variation des prix du marché, des taux d'intérêt ou des taux de change.

a) Risque de prix

Le risque de prix est le risque de variation dans la valeur d'un instrument financier résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs spécifiques au titre, à son émetteur, ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché.

Le Fonds est exposé au risque de prix puisque tous ses investissements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte en capital. Le risque maximal auquel sont exposés les instruments financiers est égal à leur juste valeur.

L'incidence est présentée dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs.

Cette incidence est présentée selon une corrélation historique sur 36 mois entre la fluctuation du rendement du Fonds et de l'indice de référence.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

a) Risque de prix (suite)

En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

	2022		2021	
	Incidence sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net	Incidence sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%	\$	%
Composition de l'indice de référence du Fonds*	21 331 571	6,2	29 202 366	7,8

* En 2022, la composition de l'indice de référence était la suivante : Indice Composé S&P/TSX (7,0 %) – Indice FTSE Canada Univers obligataire (22,0 %) – Indice MSCI Monde (18,0 %) – Indice MSCI EAFE (12,5 %) – Indice MSCI Marchés Émergents (10,0 %) – Indice Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada (2,0 %) – Indice RUSSELL 1000 (12,5 %) – Indice JP Morgan GBI – EM Diversifié Global (3,0 %) – BOFA/ML Obligations mondiales à rendement élevé (7,0 %) – ABIC/indice immobilier canadien IPD (4,0 %) – Indice FTSE Canada des obligations à court terme (2,0 %).

En 2021, la composition de l'indice de référence était la suivante : Indice Composé S&P/TSX (7,0 %) – Indice FTSE Canada Univers obligataire (24,0 %) – Indice MSCI Monde (20,0 %) – Indice MSCI EAFE (11,5 %) – Indice MSCI Marchés Émergents (10,0 %) – Indice Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada (2,0 %) – Indice RUSSELL 1000 (11,5 %) – Indice JP Morgan GBI – EM Diversifié Global (5,0 %) – BOFA/ML Obligations mondiales à rendement élevé (5,0 %) – ABIC/indice immobilier canadien IPD (4,0 %).

b) Risque de taux d'intérêt

Les changements dans les taux d'intérêt offerts par le marché exposent les titres à revenu, comme les obligations, au risque de taux d'intérêt. Le Fonds, qui détient via les fonds communs des titres à revenu, est donc exposé à ce risque puisque les taux d'intérêt en vigueur sur le marché ont une incidence sur la juste valeur des titres à revenu.

Le Fonds détient majoritairement des participations dans des fonds communs de placement détenant des titres de créance. La juste valeur de ces participations peut donc être exposée à ce risque indirectement.

c) Risque de change

Tous les fonds communs dans lesquels est investi le Fonds sont libellés en dollars canadiens. En conséquence, il n'y a pas de détention directe de titres en monnaie étrangère. Cependant, le Fonds est investi dans des fonds communs qui détiennent des titres en devises étrangères et il y a donc un risque indirect.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un engagement avec le Fonds ne soit pas respecté par la contrepartie d'un instrument financier. Le Fonds détient des participations dans des fonds communs de placement détenant des titres de créance. La juste valeur de ces participations peut donc être exposée à ce risque indirectement. Conformément à la politique de placement du Fonds, le risque de crédit est surveillé régulièrement par le gérant du Fonds. Les sommes à recevoir de la Fondation du Grand Montréal ne comportent pas de risque de crédit significatif, car il s'agit d'une partie liée et les montants seront reçus à très court terme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter ses obligations ou ses engagements et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Les porteurs de parts rachetables peuvent procéder au rachat de leurs parts rachetables chaque jour d'évaluation. Les investissements du Fonds dans des fonds communs lui permette de vendre ses éléments d'actif dans de courts délais. Le Fonds maintient un niveau d'encaisse et de placements à court terme que le gérant trouve suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

Hiérarchie des niveaux

Aux fins de la présentation de l'information sur les instruments financiers, ces derniers doivent être présentés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie à trois niveaux est établie selon les critères suivants :

Niveau 1 – justes valeurs basées sur les cours de marché actifs pour un instrument identique;

Niveau 2 – justes valeurs basées sur les cours de marché pour un instrument semblable ou basées sur des techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables;

Niveau 3 – justes valeurs basées sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit présente la répartition des titres détenus par le Fonds selon leur niveau.

				2022
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Fonds communs de placement	—	325 655 019	—	325 655 019
Société en commandite	—	—	18 097 974	18 097 974
Total des placements	—	325 655 019	18 097 974	343 752 993

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Hiérarchie des niveaux (suite)

				2021
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Fonds communs de placement	—	352 851 687	—	352 851 687
Société en commandite	—	—	16 705 899	16 705 899
Total des placements	—	352 851 687	16 705 899	369 557 586

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Rapprochement des évaluations à la juste valeur du niveau 3 des instruments financiers

Le tableau suivant ne présente que des actifs financiers.

	\$
Solde au 1 janvier 2021	14 404 069
Acquisitions	—
Ventes	—
Distributions réinvesties à l'acquisition de nouvelles parts	265 334
Variation de la juste valeur non réalisée	2 036 496
Solde au 1 janvier 2022	16 705 899
Acquisitions	—
Ventes	—
Distributions réinvesties à l'acquisition de nouvelles parts	—
Variation de la juste valeur non réalisée	1 392 075
Solde au 31 décembre 2022	18 097 974

6. Gestion du capital

Le Fonds définit son capital comme étant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. L'objectif du Fonds dans sa gestion du capital est de maintenir une structure optimale et de préserver les actifs du Fonds afin qu'il puisse poursuivre ses activités.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

7. Opérations entre parties liées

Par l'entremise du Fonds, la FGM, gérante du Fonds, gère également ses propres fonds, en plus des fonds qui lui sont confiés par diverses entités. La juste valeur des fonds gérés par le Fonds pour la FGM et le nombre de parts rachetables s'établissent comme suit :

	2022		2021	
	Nombre de parts rachetables	Juste valeur	Nombre de parts rachetables	Juste valeur
		\$		\$
Fonds appartenant à la FGM	226 712,323	227 687 186	197 650,577	239 725 838
Fonds appartenant à d'autres entités	116 425,564	116 926 194	111 424,405	135 144 098
	343 137,887	344 613 380	309 074,982	374 869 936

Il n'y a pas d'employés au sein du Fonds. Par conséquent, la rémunération des principaux dirigeants du Fonds a été établie comme étant la tranche de la rémunération payée aux dirigeants de la FGM afin de gérer les activités du Fonds, en fonction du temps y ayant été consacré. La rémunération des principaux dirigeants relative aux activités du Fonds est constituée de salaires uniquement pour un montant de 178 693 \$ (241 578 \$ en 2021).